REX NEBEF 2015

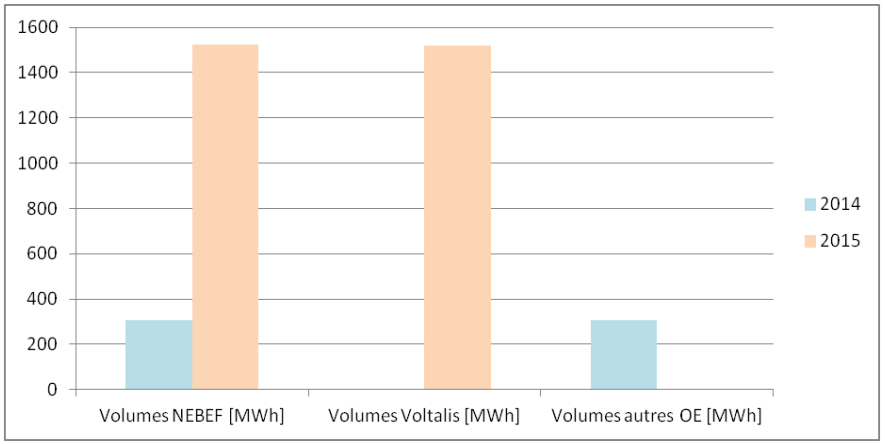
Présentation GT NEBEF 24 mai 2016

VOLTALIS

Volumes échangés sur NEBEF

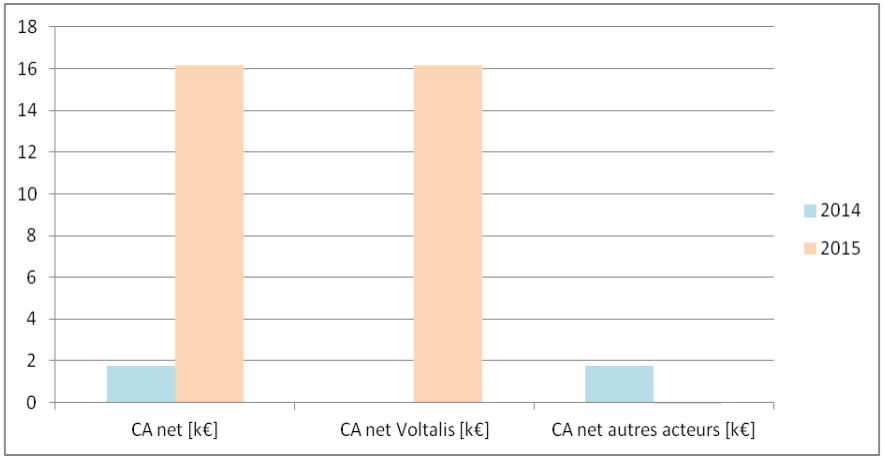
// Volumes d'effacement réalisés pour tout le mécanisme :

- très faibles en 2014 selon RTE : 308 MWh pour 15 acteurs (Voltalis n'a pas participé en 2014)
- évolution 2015: 1522 MWh pour 17 acteurs (dont pour Voltalis : 1521,5 ; le solde de 0,5 MWh se répartissant donc entre les 16 autres acteurs)
- Voltalis a participé en 2015 pour expérimenter le dispositif, qui s'avère non viable et dont les contraintes techniques introduisent des barrières à lever.



// Comparaison avec l'expérimentation Ajustement Diffus sur le MA 2011-2015 :

- volumes annuels entre 2 et 10 GWh
- malgré capacité limitée à 100 MW



// **Conclusions :**

- **il n'est pas utilisé par les acteurs**
- **le mécanisme en l'état ne permet pas de valoriser les effacements**

Remarque sur la confidentialité

// Données publiées par RTE pour NEBEF :

- volumes retenus/réalisés au pas demi-horaire sur le portail clients
- volumes et chiffres d'affaires annuels dans le cadre du REX

// Confidentialité non respectée :

- 17 opérateurs identifiés sur le portail client
- en pratique, quasiment tous les volumes produits par un seul acteur
  - ✓ dont les opérations sont donc communiquées à tous les acteurs

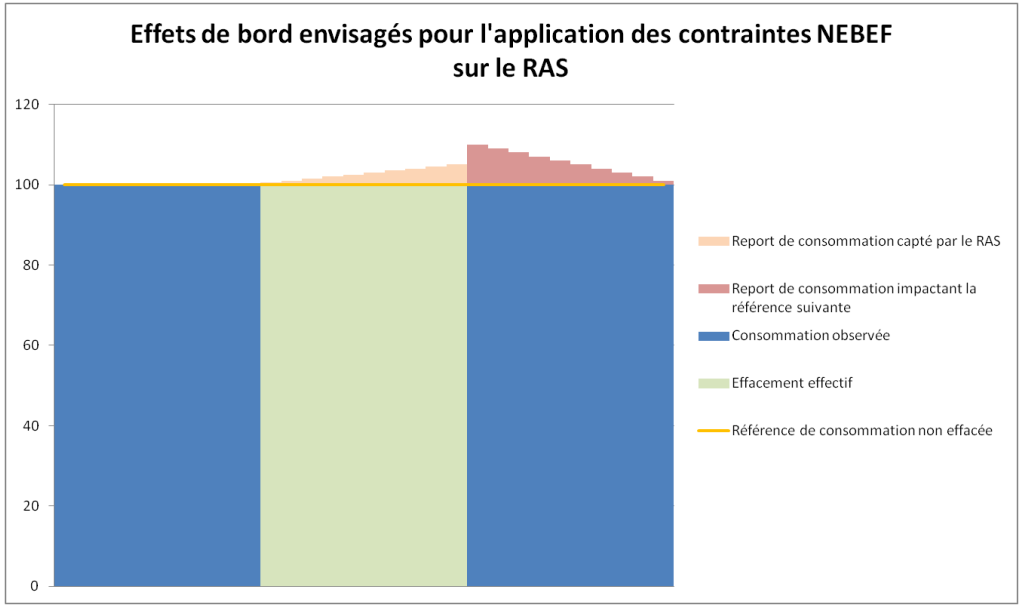
Contraintes temporelles de valorisation des effacements

// intervalle de repos entre blocs d'effacement :

- 50% des heures sont interdites à la vente

// contraintes arbitraires, non justifiées :

- non évalués au démarrage de NEBEF
- préjugés sur les effets de bord qui se sont avérés faux



Contrainte technique : caractérisation des effacements

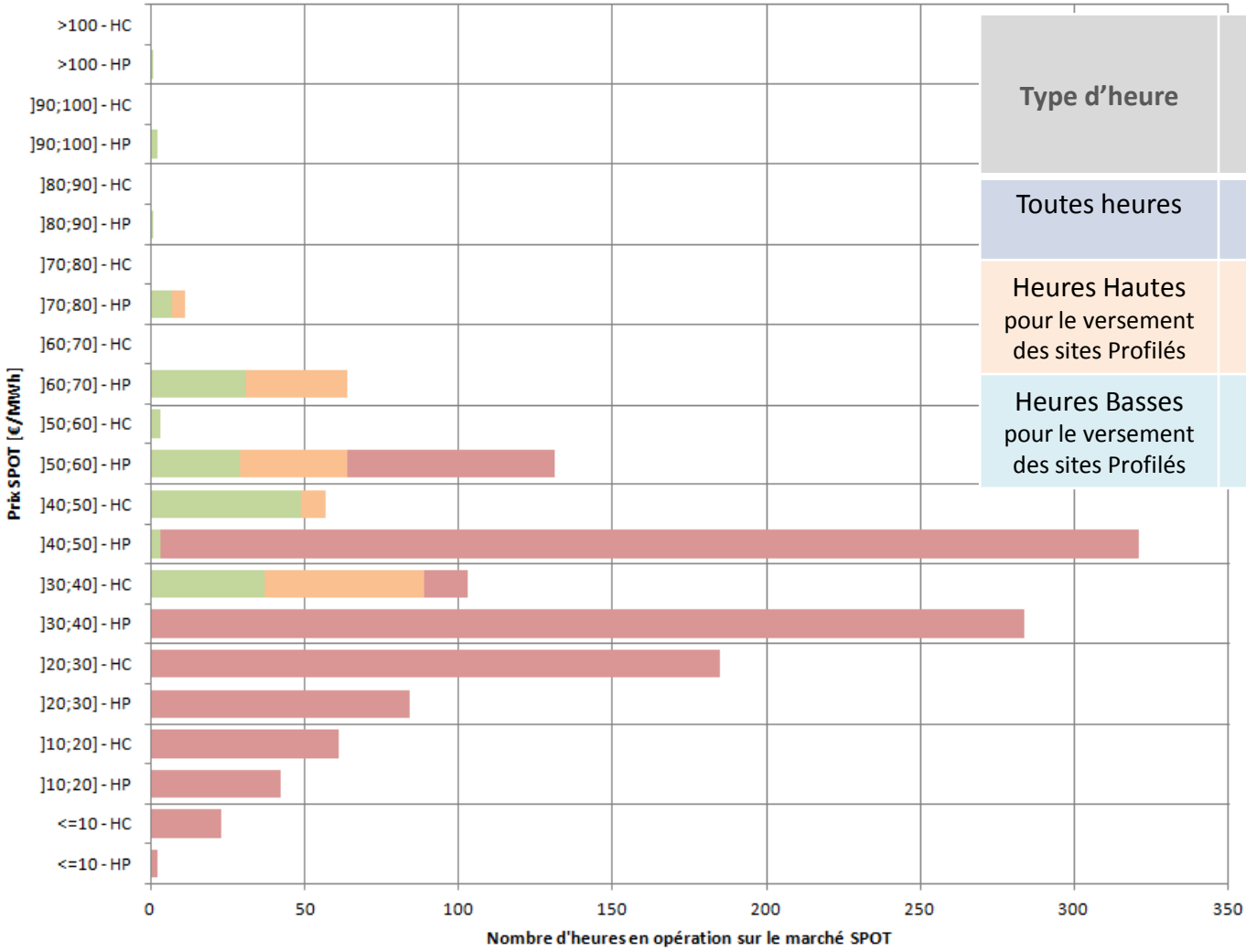
// Règles NEBEF 2.1 :

- 7.3.3.2.2, page 62
- effacement de consommation si et seulement si :
  - ✓ 20% de descente par rapport à la tendance du gisement
  - ✓ redémarrage de la consommation sur le point suivant l'effacement

// Impact sur le contrôle du réalisé :

- sous-évaluation du volume effacé :
  - ✓ les sites effacés qui ne redémarrent pas juste après leur effacement (fin de cycle de consommation) ne sont pas comptabilisés
- caractérisation approximative de l'action effective de l'OE (écart artificiel)

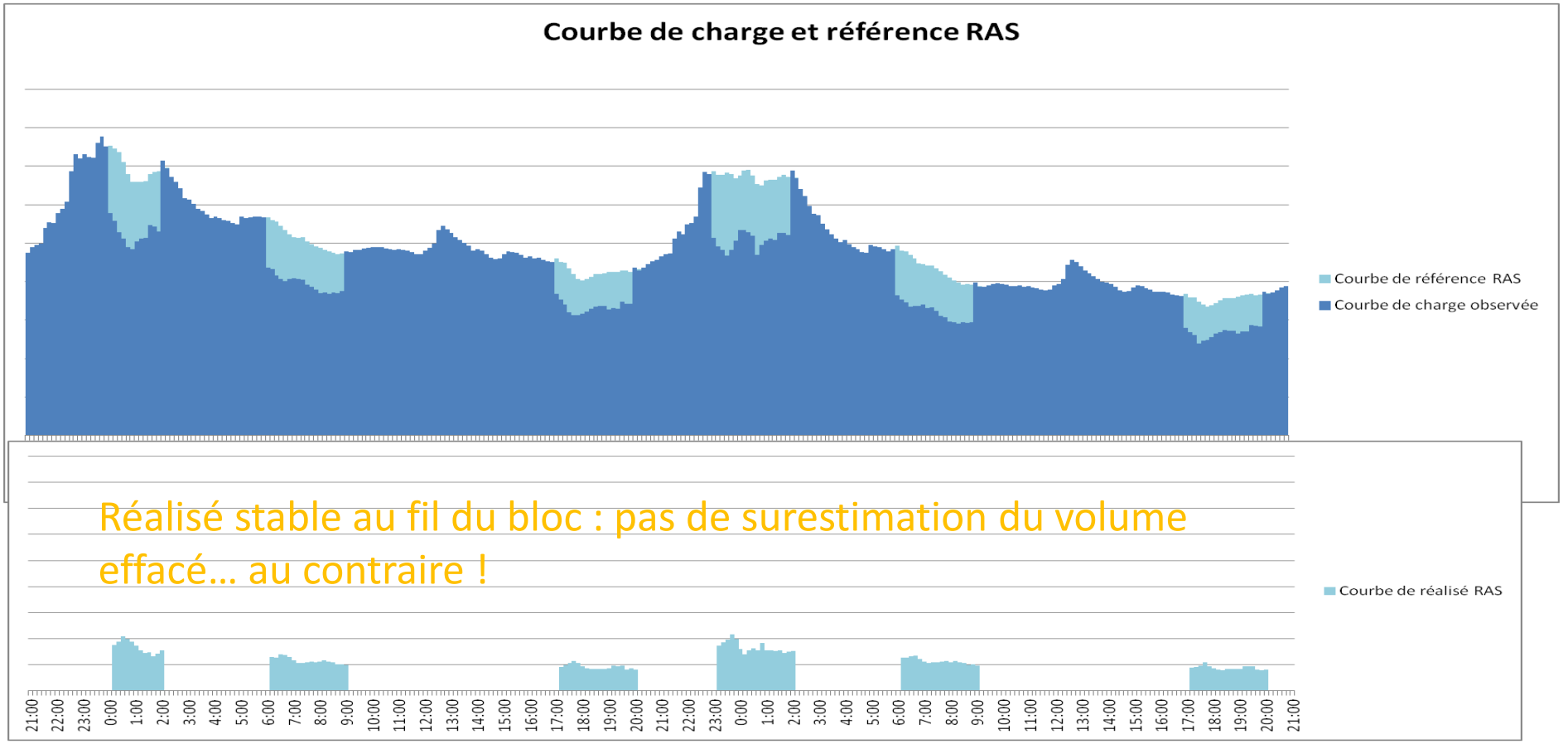
Impact des contraintes temporelles sur les ventes NEBEF (Q4-2015)



Type d'heure	Taux d'heures disponibles pour offres sur EPEX-SPOT	Taux d'heures bloquées par les Règles (dont SPOT ≥ versement)
Toutes heures	94%	88% (21%)
Heures Hautes pour le versement des sites Profilés	97%	92% (15%)
Heures Basses pour le versement des sites Profilés	88%	79% (34%)

sur 94% des heures offrables a priori :
88% bloquées par les contraintes des Règles

Courbe de charge NEBEF



Demandes d'évolutions (1/2)

// intervalle de repos entre blocs d'effacement :

- résultats observés :
  - ✓ impact des effets de bord (rapport RTE « Effets de Bord », 2016) :
    - quelques dixièmes de pourcent sur la consommation d'un point 10 minutes
  - ✓ confirmé par l'observation de la production historique d'effacements sur l'EDE
  - ✓ contrainte disproportionnée
- proposition :
  - ✓ **levée de cette barrière règlementaire**
  - ✓ inversion de la charge de la preuve : ouverture du marché

// caractérisation des effacements :

- utilisation des **ordres d'effacement** effectivement envoyés aux sites
  - ✓ caractérisation véritable de l'action de l'OE
  - ✓ audit de fiabilité intégrable avec les données de consommation des OE

Demandes d’évolutions (2/2)

// Généralisation de la méthode RAS à d’autres rythmes de production

// Généralisation du RAS au contrôle du réalisé MA

// Assouplissement des contraintes pour les effacements simultanés NEBEF/MA

// Rôle des GRD